

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-22 | Développement économique et commercial -
Adhésion au Club des Managers de Centre-Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Créé en 2004, le Club des Managers de Centre-Ville est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Il a pour but d'accompagner, de former et de fédérer ses membres afin de les aider à relever le défi des territoires, en lien avec le développement économique et commercial local.

Considérant l'intérêt de la municipalité pour œuvrer à la dynamique commerciale, l'adhésion pour un montant de 70 euros à cette association s'inscrirait dans la continuité de la politique actuelle de la Ville, en donnant accès à un réseau d'échanges et de partenaires.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'intérêt de la municipalité pour accompagner la dynamique commerciale,
- L'intérêt de la municipalité pour accéder à l'accompagnement et au réseau du Club des Managers de Centre-Ville,

Décide :

- D'accepter l'adhésion de la Ville au Club des Managers de Centre-Ville,
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder au paiement de la cotisation annuelle et ses renouvellements,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142639-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026